

DEPARTEMENT
DU LOT

République Française
COMMUNE DE GIGNAC

**Nombre de membres en
exercice : 13**

PV de la séance du jeudi 30 août 2018 à 20h30

Présents : 10

L'an deux mille dix-huit et le 30 août l'assemblée régulièrement convoquée le 24 août 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE, Maire

Votants : 12

Sont présents :

Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Jean-Marc FAUREL, François MOINET, Jean OBERLE, Patricia SEGALA.

Représentés : Charles LASCAR représenté par René PEYRODES, Marie-Claude LAVAL représenté par Martine GARDIN

Excusés : Valérie BASTIEN,

Absents :

Secrétaire de séance : Jean OBERLE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adhésion à la ligue de l'Enseignement du Lot saison 2018-2019 - Convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique ;
- 2- Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet ;
- 3- Divers.

1- Adhésion à la ligue de l'Enseignement du Lot saison 2018-2019 - Convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion à la Ligue de l'Enseignement du Lot pour la saison 2018-2019 et précise que cette affiliation s'élève à 111€. Il rappelle que cette association est agréée pour la mise en place de Service Civique National sur le volontariat des jeunes de 16 ans à 26 ans pour une période de 6 à 12 mois.

Monsieur le Maire soumet donc au conseil municipal de créer une nouvelle mission de Service Civique National à l'école de Gignac pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} septembre 2018 à raison de 24 heures hebdomadaires. Cette mission aura pour but de favoriser la réussite éducative des enfants.

Il précise que le volontaire bénéficie d'une indemnité mensuelle versée par l'Etat et que la structure d'accueil soit la commune de Gignac complète cette indemnité par une contribution mensuelle qui s'élève 107.58€.

La structure d'accueil verse donc à la Fédération départementale qui bénéficie de l'agrément obtenu par la Ligue de l'Enseignement au titre de l'engagement de Service civique la somme de 107.58 € x nb de mois de mission du contrat du volontaire soit pour 10 mois 1 075.80€. Cette somme globale est versée avant la fin de contrat du volontaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 3

Contre : 0

Abstentions : 9

- décide d'adhérer à la Ligue de l'Enseignement du Lot pour la saison 2018-2019 pour un montant de 111€,
- décide de créer une nouvelle mission de Service Civique National pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} septembre 2018 à raison de 24 heures hebdomadaires, sous réserve d'une période d'essai d'un mois,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer la convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique dans une structure d'accueil avec la Fédération départementale,
- décide de verser à la Fédération départementale la somme globale de 1 075.80€.

MEL

2- Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet :

Il s'agit du poste d'adjoint technique territorial de 17h30 hebdomadaires occupé par l'agent Emilie VERGNE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le temps d'augmentation de ce poste dépend du maintien ou non du service d'accueil le mercredi matin.

Il précise que suite au retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018, un questionnaire concernant la mise en place d'un service d'accueil le mercredi matin a été remis aux parents d'élèves courant juin. Vu le faible retour de ces questionnaires, et en concertation avec l'association Multi-Rencontres du Rionet, Monsieur le Maire propose de mettre en place ce service sur une période d'essai de 2 mois.

A l'issue de cette période :

- soit le service d'accueil est maintenu et par conséquent nous devons augmenter ce poste d'adjoint technique d'environ 5 heures hebdomadaires.
- soit le service d'accueil n'est pas maintenu et par conséquent nous devons augmenter ce poste d'adjoint technique d'environ 1 heure hebdomadaire.

Monsieur le Maire soumet donc au conseil municipal de payer mensuellement en heures complémentaires l'agent Emilie VERGNE durant cette période d'essai de deux mois en complément de son temps de travail soit 22h30 par mois pour les mois de septembre et octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 4

- décide de payer en heures complémentaires l'agent Emilie VERGNE pour les heures effectuées pendant cette période d'essai de deux mois en complément de son temps de travail soit 22h30 par mois pour les mois de septembre et octobre 2018.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la procédure relative à modification de la durée hebdomadaire de travail :

Si celle-ci est supérieure à 10%

- 1- Information de l'agent,
- 2- Saisine du Comité Technique,
- 3- Prise d'une délibération,
- 4- Déclaration de vacance d'emploi en précisant le motif "modification du temps de travail",
- 5- Arrêté de modification de durée hebdomadaire.

Si celle-ci est inférieure à 10 %, dans ce cas, l'assemblée délibère sans saisine préalable du Comité Technique.

3- Divers

3.1- Demande pour l'acquisition d'une maison communale actuellement en location :

Le montant de l'évaluation professionnelle du bien immobilier est compris dans une fourchette de 80 000 € à 85 000 € net vendeur.

Le capital restant dû à ce jour concernant le prêt contracté à la caisse des dépôts et consignation est de : 23 077.56 €.

Un accord de principe pour une vente éventuelle, sous réserve de la faisabilité de l'opération.

3.2-Participation de la collectivité à la garantie maintien de salaire pour les agents

Compte-rendu de la rencontre avec la responsable de Mutuelle Nationale Territoriale de Cahors.

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition dans l'immédiat. Nous demandons toutefois quel est le taux minimum de participation communal pour permettre aux salariés de bénéficier d'une réduction du taux de cotisation.

MFE

3.3-Utilisation du local ex « Billy Bar »

Deux solutions se dégagent :

- transformation du local en logement,
- salle associative, l'ancienne mairie pouvant être transformée en appartement locatif.

Une réunion avec les associations sera programmée.

Prochain conseil municipal : le mardi 11 septembre 2018 à 20H30

